

## **Où trouver les informations nécessaires pour réaliser mon évaluation des incidences ?**

Le tableau ci-après rassemble les différentes sources de données exploitables dans le cadre de la réalisation d'une évaluation des incidences Natura 2000.

<b>Chapitre du guide</b>	<b>Où trouver des informations sur ...</b>	<b>Sources</b>
Chapitre 1 - Natura 2000 en quelques mots	<b>le réseau Natura 2000 ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur le portail Natura 2000 du ministère en charge de l'écologie : <a href="http://www.natura2000.fr">http://www.natura2000.fr</a></li> <li>• Sur le site de la Commission européenne : <a href="http://ec.europa.eu/environnement/nature/natura2000/">http://ec.europa.eu/environnement/nature/natura2000/</a></li> </ul>
	<b>Le document d'objectifs ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)</li> <li>• A la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) (DDT(M))</li> <li>• En Préfecture</li> <li>• Dans les communes de situation</li> <li>• Sur les sites Internet des DREAL ou du site concernés</li> <li>• Sur l'annuaire Natura 2000 : <a href="http://annuaire.n2000.fr/sites">http://annuaire.n2000.fr/sites</a></li> </ul>
Chapitre 2 - L'évaluation des incidences Natura 2000	<b>le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Articles L414-4, L414-5 et R414-19 et suivants du Code de l'environnement</li> <li>• Circulaire DGALN/DEB/SDEN DEVN1010526C du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000</li> </ul>
Chapitre 3 - Méthodologie		La liste nationale fixée à l'article R414-19 du Code de l'Environnement est disponible :
Etape 1 - Consulter la liste nationale et les listes préfectorales	<b>les listes locales ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans ce guide</li> <li>• Sur <a href="http://www.legifrance.gouv.fr">http://www.legifrance.gouv.fr</a> (l'article R414-19 du Code de l'environnement)</li> </ul> <p>Les listes préfectorales sont disponibles :</p> <p>en préfecture de département</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en préfecture maritime</li> <li>• à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)</li> <li>• à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) (DDT(M))</li> </ul>
Etape 2 - Décrire la manifestation et la localiser par rapport aux sites Natura 2000	<b>la localisation des sites Natura 2000 ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur le site Internet CARMEN des DREAL (site Internet de référence)</li> <li>• Sur le portail Natura 2000 du ministère en charge de l'écologie : <a href="http://www.natura2000.fr">http://www.natura2000.fr</a></li> </ul>
Etape 2 - Décrire la manifestation et la localiser par rapport aux sites Natura 2000	<b>les sites Natura 2000 ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur le site Internet du site Natura 2000 lorsqu'il existe</li> <li>• Sur le site Internet de la DREAL</li> <li>• Sur le portail Natura 2000 du ministère en charge de l'écologie : <a href="http://www.natura2000.fr">http://www.natura2000.fr</a></li> <li>• Dans le Formulaire Standard de Données accessible sur le site Internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel <a href="http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp">http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp</a></li> <li>• Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré</li> </ul>

<b>Chapitre du guide</b>	<b>Où trouver des informations sur ...</b>	<b>Sources</b>
<p>Etape 2 - Décrire la manifestation et la localiser par rapport aux sites Natura 2000</p> <p>Etape 4 –approfondir son analyse</p>	<p><b>la localisation des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans le périmètre des sites Natura 2000 ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré. Le DOCOB comprend des cartes permettant de localiser les habitats naturels d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents sur le site.</li> <li>• Auprès de la structure animatrice du site</li> <li>• Auprès de la DREAL, de la DDT(M)</li> </ul>
<p>Etape 3 - Réaliser l'évaluation préliminaire</p> <p>Etape 4 - approfondir son analyse</p>	<p><b>les habitats et espèces d'intérêt communautaire?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les cahiers d'habitats disponibles en ligne : <a href="http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers.html">http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers.html</a></li> <li>• Dans le Formulaire Standard de Données accessible sur le site Internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : <a href="http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp">http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp</a></li> <li>• Site Internet de la DREAL</li> <li>• Dans les fiches habitats et espèces du DOCOB lorsqu'il est élaboré.</li> <li>• Pour les habitats et espèces marins : le référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer - Tome 2 : les habitats et les espèces Natura 2000 en mer (réalisé par l'agence des aires marines protégées françaises) <a href="http://www.airesmarines.org/documentation/?tp=10&amp;id=86">http://www.airesmarines.org/documentation/?tp=10&amp;id=86</a></li> </ul>
<p>Etape 4 – approfondir son analyse</p>	<p><b>les pressions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le DOCOB lorsqu'il est élaboré</li> <li>• Pour les habitats et espèces marins : le référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer - Tome 1 : Sports et loisir en mer (réalisé par l'agence des aires marines protégées) <a href="http://www.airesmarines.org/documentation/?tp=10&amp;id=86">http://www.airesmarines.org/documentation/?tp=10&amp;id=86</a></li> </ul>
<p>Etape 8 Constituer le dossier de demande d'autorisation ou de déclaration et l'envoyer</p>	<p><b>les procédures d'autorisation ou déclaration de manifestations sportives ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande d'autorisation pour l'organisation d'un événement sur la voie ouverte à la circulation publique, un circuit, un terrain ou un parcours : Cerfa 13391*02</li> <li>• Déclaration d'organisation d'une manifestation sportive non motorisée sur une voie ouverte à la circulation publique, sans classement final des participants : Cerfa N° 13447*02</li> <li>• Déclaration d'organisation d'une concentration de véhicules terrestres à moteur sur une voie ouverte à la circulation publique : Cerfa 13390*02</li> </ul>